

Pourquoi ce dépliant ?

Pour vous accompagner dans la mise en application de la R471, en vous proposant **une démarche et des outils** pour mettre en place un **plan d'action** afin de lutter contre les TMS.

- Vous mobilisez des personnes dans le cadre de vos activités de soin ?
- Vous cherchez à améliorer la qualité de leur prise en charge ?
- Vous rencontrez des difficultés liées à la santé au travail ?



Une priorité régionale

La Carsat L-R agit pour « une manutention sans efforts » et déploie un plan d'action régional sur les 4 ans à venir, en associant les acteurs régionaux de la prévention, du soin et de l'accompagnement social et médico social :

- Information et conseil.
- Aide au diagnostic.
- Accompagnement des projets de prévention.
- Formation.

Pour vous accompagner dans votre démarche,

Contactez nous

Nous sommes à votre écoute

Notre adresse

29 cours Gambetta - CS 49001
34068 Montpellier Cedex 2

PRÉVENTION - Groupe n°3

Téléphone : 04 67 12 95 97
Courriel : sylvie.barnabe@carsat-lr.fr

FORMATION

Téléphone : 04 67 12 95 57
Courriel : prevform@carsat-lr.fr

DOCUMENTATION

Téléphone : 04 67 12 95 55
Courriel : prevdoc@carsat-lr.fr

Rejoignez-nous sur
www.carsat-lr.fr



web

viadeo Carsat L-R Risques Professionnels



Département des risques professionnels
de la Carsat Languedoc-Roussillon

Activités de soin

Bonnes pratiques et recommandations



- Réduire les TMS et gagner en performance
- Comprendre la R471* et la mettre en œuvre
- Mettre en œuvre des bonnes pratiques pour mobiliser les personnes

* Recommandation Nationale de la CNAMTS 471

1 Évaluer le degré d'autonomie

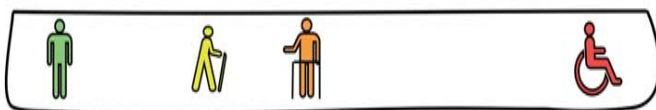
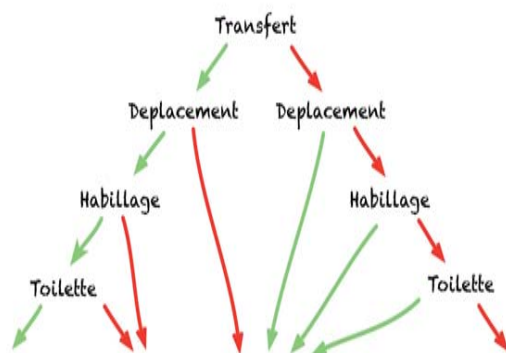
Objectif

Repérer les situations de mobilisation contraignantes.

Outils

- Aide à l'évaluation (cf. annexe R471).
- Grille AGGIR*.
- Autres...

Evaluation de la dépendance



Autonomie complète Dépendance partielle Dépendance forte Dépendance totale



2 Analyser les manutentions, évaluer les risques

Objectif

Définir les risques au regard de la situation de travail rencontrée, de l'objectif de maintien de l'autonomie et de 5 autres facteurs liés à la personne.



Méthodes

- Méthode d'analyse des manutentions manuelles de l'INRS* (MACPT).
- RITMS 3 : Recueil d'information sur les TMS** de la Carsat Rhône-Alpes.
- Autres méthodes d'analyse.

Deux types de manutention

La manutention pondérale :

- ▶ la personne est soulevée entièrement.

La manutention sub-pondérale :

- ▶ une partie du poids de la personne est soulevée (ex : jambes, tronc,...).

3 Engager des actions

Mesures à mettre en place pour

Tous les établissements :

- Disposer des compétences et évaluer les risques liés à la mobilisation.
- Adapter les moyens techniques et organisationnels.
- Former les salariés aux situations rencontrées.

Mesures supplémentaires pour

Les établissements accueillant des personnes en dépendance partielle :

- Former le personnel à la PRAP 2S* et à l'utilisation des aides techniques.
- Disposer des compétences ergonomiques, médicales et techniques pour définir les méthodes et moyens adaptés.
- Intégrer ces méthodes et moyens de prévention dans les procédures de soins.

*Prévention des risques liés à l'activité physique secteur sanitaire et médico-social.

Les établissements accueillant des personnes en dépendance forte et totale :

- Utiliser impérativement les aides techniques afin de supprimer les manutentions manuelles pondérales.
- Disposer de manière permanente d'aides techniques en nombre suffisant.
- Placer ces aides techniques à proximité immédiate de leur lieu d'utilisation.
- Intégrer l'ergonomie de conception dans les projets de construction et rénovation.